

AVIRON MARMANDAIS

Fondé en 1894

26 Terrasse des Capucins
47200 MARMANDE
avironmarmandais@sfr.fr

Halte Nautique
47200 FOURQUES SUR GARONNE
Tel : 05.53.89.05.11

www.avironmarmandais.fr

Président :	Fabrice PEYRAUD ☎ 06.11.08.21.64		
Contacts :	Xavier MARTINS ☎ 06.22.99.46.61	Fabrice PEYRAUD ☎ 06.11.08.21.64	Frédéric CARPENE ☎ 06.30.60.50.35

SAISON 2018 / 2019

	JEUNES - ECOLE D'AVIRON	JEUNES	JUNIORS, SENIORS, VETERANS
MARDI		18h00 - 20h00	18h00 - 20h00
MERCREDI	18h00 - 20h00	18h00 - 20h00	18h00 - 20h00
VENDREDI			17h00 - 20h00
SAMEDI	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	10h00 - 16h30 13h30 - 16h30 <i>En alternance</i>

Séances complémentaires pendant les vacances.

Les lieux d'entraînement et les horaires pourront être modifiés en cours de saison.

COTISATIONS LICENCES

Jeunes - Ecole d'aviron (2009-2008-2007)	105.00 €
Jeunes (2005-2006)	123.00 €
Juniors (2004-2003-2002-2001)	133.00 €
Seniors-Vétérans (2000 et avant)	150.00 €

Le prix de la cotisation comprend la licence et l'assurance fédérales, les cotisations à la Ligue d'Aquitaine et au Comité Départemental.

Remise par famille (parents et enfants):

2 licenciés :	10% de la somme des 2 licences
3 licenciés :	15% de la somme des 3 licences
4 licenciés et plus :	20% de la somme de toutes les licences

Partie à remettre au club

N° de Licence : _____ Règlement récupéré par : _____
Catégorie : _____ Réglé le : _____
Date Certificat Médical : _____ Type de Paiement : _____

INSCRIPTION AVIRON COMPETITION

Nom : _____

Prénom : _____ Sexe : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

☎ (Rameur) : Fixe : _____ Mobile : _____

Email : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ à _____

Pour les mineurs

Représentant légal (Nom, Prénom) : _____

☎ : _____

Email : _____

Traitement médical (pour les mineurs nécessitant une attention particulière des responsables) : _____

(facultatif)

Etablissement scolaire : _____

Ville : _____ Classe : _____

Profession des parents : Père : _____

Mère : _____

Nombre de : frères : _____ de sœurs : _____

Conditions d'inscription à lire et à signer au verso

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Par la présente inscription, le soussigné :

- s'engage à pratiquer l'aviron sous les couleurs de l'Aviron Marmandais et à se soumettre au règlement intérieur du club affiché dont il reconnaît avoir pris connaissance;
- déclare ne pas être licencié dans un autre club d'aviron affilié à la Fédération Française d'Aviron ou dans le cas contraire a fait sa demande de mutation;
- **déclare savoir nager;**
- Si première inscription ; s'engage à faire établir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication « à la pratique de l'aviron en compétition » postérieur au 1^{er} Août 2018 ;
- Si réinscription ; (et aucun ennui de santé dans l'année) le certificat médical est valide 3 ans.
- s'engage à signaler aux dirigeants du club ou à l'entraîneur toute modification dans les renseignements mentionnés au verso;
- accepte d'être pris en photos lesquelles pourront être publiées dans les journaux et diffusées sur Internet (site internet et réseaux sociaux).

Les renseignements indiqués au verso resteront confidentiels conformément à la loi.

En cas d'accident nécessitant une hospitalisation et en cas d'incapacité, d'urgence ou dans l'impossibilité de joindre sa famille, le soussigné ou ses parents pour les mineurs autorise les responsables du club à **prendre à sa place** toute décision qui s'avérerait nécessaire.

Pour les mineurs, les parents conservent la responsabilité de l'enfant jusqu'à la prise en charge par le responsable et doivent s'assurer de la présence de celui-ci avant de le quitter. Ils s'engagent à récupérer l'enfant dès la fin de la séance d'entraînement ou du retour de compétition et à signaler au responsable le départ de l'enfant.

Dès la fin de l'entraînement ou le retour de compétition, hors la présence d'un responsable du club, **l'enfant n'est plus sous la responsabilité du club.**

Conformément au règlement intérieur :

- la cotisation sera réglée le jour de l'inscription,
- les frais de stages, de championnats, de sélections et autres (participation et hébergement) sont à la charge des participants. Le club peut prendre à sa charge tout ou partie de ces frais (art.20),
- la tenue réglementaire obligatoire pour la compétition est à la charge du rameur (art. 28).

Seront joints au règlement de la cotisation :

- **une photo récente, qui sera apposée sur la licence,**
- **un certificat médical de non contre-indication** (si besoin),
- **le bordereau de l'assurance complémentaire, et son règlement éventuel,**
- **la photocopie d'une pièce d'identité et de l'attestation d'assurance maladie.**

Fait à Marmande, le

Signature (Pour les mineurs, signature des parents)



Partie à conserver par le rameur

Chers rameuses et rameurs,

Que vous soyez nouveau ou ancien rameur, vous désirez pratiquer l'aviron. Alors, soyez les bienvenus dans un club à taille humaine où règne une ambiance chaleureuse et conviviale !

Vous vous y sentirez bien pour ramer sur le canal ou au siège du club à Marmande pour maintenir votre condition physique durant les mois d'hiver.

Les bateaux et avirons que le club a acquis depuis quarante cinq ans, les ergomètres et les appareils de musculation sont à la disposition et à la charge de chacun d'entre nous. Prenez en soin et entretenez-les.

Parfois, il vous faudra fournir des efforts importants pour atteindre vos objectifs; tout l'encadrement sera avec vous pour vous soutenir et vous encourager.

Des informations sur la vie du club vous seront transmises par mail ou SMS. Il est donc nécessaire pour nous d'avoir ces informations. De plus, certains documents sont à votre disposition pour vous aider à découvrir votre sport et à mieux connaître notre club.

Bienvenue encore et bonne saison 2018-2019 !

Le Comité Directeur

Partie à conserver par le rameur